

SPI
Société Coopérative Intercommunale pure

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES COOPERATEURS

tenue à Liège, Salle Millau du Génie civil – Site du Val Benoit, le 27 juin 2023 à 18 heures.

BUREAU

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 17.

L'Assemblée désigne, en qualité de Secrétaire, Monsieur Cédric SWENNEN, Directeur général de la SPI.

L'Assemblée désigne trois scrutateurs présents physiquement pour compléter le Bureau :

- Jean-François CLOSE LECOCQ (CHAUDFONTAINE)
- Pierre BRICTEUX (SAINT GEORGES)
- Raphaël ACUNZO (CPAS de HERVE)

Monsieur le Président excuse :

Valérie DE BUE, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des Allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière

Elio DI RUPO, Ministre-Président du Gouvernement wallon

Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Jean-Claude MEURENS, Administrateur SPI

Serge ERNST, Administrateur SPI

Katty DEMOULIN, Commune de BASSENGE

Anne TUTS, Commune de BASSENGE

Caroline VRONINKS, Commune de DONCEEL

Monique BOUS, Commune de MARCHIN

Angélique VANGOSSUM, Commune de SPRIMONT

Nathalie RENTMEISTER, Ville de STAVELOT

Anne GIRIN, Rectrice de Uliège associés de SPI

Tony PELOSATO, Commune de ANTHISNES

Marc FOCCROULLE, Commune de BRAIVES

Michael SCHMITT, Commune de BULLINGEN

Jean-Pierre CARA, Commune de COMBLAIN-AU-PONT

Frédéric FLAGOTHIER, Commune de COMBLAIN-AU-PONT

Albert QUINTART, Commune de COMBLAIN-AU-PONT

Yvan YLIEFF, Commune de DISON

Arnaud DELVAUX, Commune de DONCEEL

Gauthier VIATOUR, Commune de DONCEEL

Serge MANZATO, Commune de ENGIS

Eric NOLEVEAUX, Commune de WANZE

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents et représentés, les Coopérateurs mentionnés à la liste de présences signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant la séance.

Il résulte de la liste de présences qui est transmise dès que les services ont finalisé le calcul que 1 610 845 parts de coopérateurs sont représentées sur un total de 1 687 273 parts.

La liste des présences est clôturée par les Membres du Bureau de l'Assemblée générale.

EXPOSE DU PRESIDENT

Monsieur le Président expose :

- 1. que la présente Assemblée a pour ordre du jour :*
 - 1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2022 comprenant :*
 - le bilan et le compte de résultats après répartition ;*
 - les bilans par secteurs ;*
 - le rapport de gestion auquel sera annexé le rapport de rémunération visé par l'article L6421-1 du CDLD, le rapport annuel d'évaluation portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction et le rapport de rémunération visé par l'article 3 :12 du CSA ;*
 - le détail des participations détenues au 31 décembre 2022 dans d'autres organismes tel que prévu dans la circulaire du 21 janvier 2019 relative aux pièces justificatives et visé aux articles L1512-5 et L1523-13 du §3 du CDLD ;*
 - la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges.*
 - 2. Lecture du rapport du Commissaire Réviseur*
 - 3. Décharge aux Administrateurs*
 - 4. Décharge au Commissaire Réviseur*
 - 5. Nominations et démissions d'Administrateurs (le cas échéant)*
 - 6. Formation des Administrateurs en 2022*
 - 7. Présentation du résultat 2022*
 - 8. Mind It, la nouvelle plate-forme d'aide à la décision de SPI pour ses associés. Présentation des fonctionnalités et des solutions disponibles*
- 2. que les convocations contenant l'ordre du jour ont été envoyées dans les formes et délais prévus par l'article 32 des statuts*

Monsieur le Président dépose sur le bureau un exemplaire de la convocation.

3. qu'aux termes de l'article 28 des statuts, l'Assemblée est valablement constituée et délibère quel que soit le nombre de membres présents ou représentés : chaque sociétaire dispose d'autant de voix qu'il dispose de parts ; il sera toutefois tenu compte des dispositions de l'article 9 avant-dernier alinéa ;
4. que l'article 31, 1er alinéa des statuts, mentionne : "les décisions de l'Assemblée Générale sont acquises si elles réunissent à la fois la majorité des suffrages exprimés, la majorité des voix des membres représentant la Province de Liège et celle des voix des membres représentant les Communes".

A défaut de délibération du conseil communal, du conseil de l'action sociale et/ou du conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé communal, du CPAS ou, le cas échéant, provincial qu'il représente. L'absence à l'Assemblée Générale d'un délégué entraîne pour l'associé concerné une perte de puissance votale d'un cinquième.

Constatation de la validité de l'Assemblée

Tous les points exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée : celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

Délibérations

L'Assemblée aborde l'ordre du jour :

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2022

L'Assemblée générale approuve, à l'unanimité, les comptes annuels pour l'exercice 2022. Ils comportent :

- le bilan et le compte de résultats après répartition ;
- les bilans par secteurs ;
- le rapport de gestion auquel sera annexé le rapport de rémunération visé par l'article L6421-1 du CDLD, le rapport annuel d'évaluation portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction et le rapport de rémunération visé par l'article 3 :12 du CSA ;
- le détail des participations détenues au 31 décembre 2022 dans d'autres organismes tel que prévu dans la circulaire du 21 janvier 2019 relative aux pièces justificatives et visé aux articles L1512-5 et L1523-13 du §3 du CDLD ;
- la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges.

2. Lecture du rapport du Commissaire Réviseur

L'Assemblée Générale a pris connaissance du rapport et l'approuve à l'unanimité.

3. Décharge aux Administrateurs

L'Assemblée, à l'unanimité, donne décharge aux Administrateurs de leur mandat au cours de l'exercice 2022.

4. Décharge au Commissaire Réviseur

L'Assemblée, à l'unanimité, donne décharge au Commissaire de son mandat au cours de l'exercice 2022.

5. Nominations et démissions d'Administrateurs

Néant.

6. Formation des Administrateurs en 2022

L'Assemblée, à l'unanimité, émet un avis de contrôle favorable au respect de l'obligation de la SPI de développer et mettre à jour les compétences professionnelles de ses Administrateurs.

7. Présentation du résultat 2022

L'Assemblée prend note des informations fournies en séance.

8. Mind It, la nouvelle plate-forme d'aide à la décision de SPI pour ses associés. Présentation des fonctionnalités et des solutions disponibles

L'Assemblée prend note des informations fournies en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée Générale de la confiance qu'elle a témoignée au Conseil d'Administration durant l'exercice écoulé.

Monsieur le Président invite les membres du Bureau et les Coopérateurs qui en expriment le désir à signer le procès-verbal.

La séance est levée à 19 heures 02.

LE PRESIDENT

Eric HAUTPHENNE

LE SECRETAIRE

Cédric SWENNEN

LES SCRUTATEURS

.....
.....
.....